

Séance publique du 12 avril 2024**N° 2024-189****Convocation du 5 avril 2024**

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël Lamarque, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN

Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE

M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Jérôme PESCINA à M. Dominique ALCALA

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30

Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50

Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30

Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15

Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h

M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10

M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h

M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30

Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25

Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40

M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h

M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaël Lamarque à partir de 16h20

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45

M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et,

à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15

M. Gwénaël Lamarque à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h

Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25

M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40

M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15

M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10

Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2024-189

Soutien aux investissements des centres de formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels métropolitains - Union Bordeaux Bègles - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 2 décembre 2016, le Conseil Métropolitain a approuvé le transfert partiel de compétence sportive relatif au soutien aux investissements des centres de formations et d'entraînement des clubs sportifs professionnels. Ce transfert a été acté par arrêté préfectoral en date du 15/05/2017 suite au respect des conditions de majorité requise concernant les délibérations communales nécessaires au transfert.

Bordeaux Métropole est donc habilitée à soutenir les investissements des clubs professionnels relatifs aux centres de formation et d'entraînement.

Ainsi, par délibération n°2017-393 du 16 juin 2017, le Conseil Métropolitain avait validé l'octroi de subventions de 3 000 000 € et 2 327 864 € respectivement attribuées aux associations Union Bordeaux Bègles et FC Girondins de Bordeaux, dans le cadre de leurs projets de construction et rénovation de leurs centres de formation et d'entraînement.

En novembre 2023, la SASP (Société anonyme sportive professionnelle) Union Bordeaux Bègles - UBB a présenté une demande de soutien métropolitain pour un projet global d'amélioration des infrastructures de son centre d'entraînement et de formation sur le site du stade André Moga à Bègles. Demande enregistrée sous le numéro 2023-01304 en date du 23 novembre 2023.

Le projet d'investissement, objet de la demande de soutien auprès de Bordeaux Métropole, vise à remplacer, au cours de la saison 2023/2024 le terrain en pelouse naturelle du terrain annexe en terrain hybride pour offrir les meilleures conditions d'entraînement aux joueurs espoirs et aux joueurs professionnels et limiter les blessures.

Présentation du projet

Transformation du terrain annexe en terrain hybride

La SASP UBB souhaite transformer l'un des terrains de son centre d'entraînement et de formation sur le site du stade André Moga à Bègles. Le terrain annexe constitue un appui au terrain d'honneur mais il souffre régulièrement de sa surutilisation et des conditions météorologiques qui peuvent être défavorables à la bonne régénération de la pelouse.

Dans une volonté de développement, l'UBB travaille activement sur la formation, le développement « des » rugbys (école de rugby, jeunes, associatif, rugby à 7 féminin, professionnel) et la performance avec une démarche bienveillante d'exploitation du complexe André Moga.

Le constat a été dressé qu'il n'était plus possible de satisfaire l'ensemble des acteurs dans les conditions actuelles.

Après des réunions de travail avec l'ensemble des parties prenantes, la SASP UBB a conclu que l'optimisation des deux terrains (annexe et honneur) était la solution pour répondre aux

besoins et exigences de chacun :

- pour les joueurs professionnels et pour les jeunes du centre de formation : avoir un terrain identique à celui de Chaban (terrain hybride depuis le 01/07/2023) pour l'entraînement,
- pour les jeunes du centre de formation uniquement : avoir un terrain de jeu homologué à minima C pour les matchs.

Depuis l'arrivée du nouveau centre d'entraînement et de formation sur le site du stade André Moga à Bègles en 2018, l'UBB joue le haut du tableau en Top 14 et coupes d'Europe mais aussi avec l'ensemble des catégories jeunes.

Pour poursuivre dans cette dynamique, une mise à niveau des aires de jeu présentes sur le centre d'entraînement et de formation s'avère indispensable.

Le projet de transformation du terrain annexe prévoit notamment les interventions suivantes :

- travaux de dépose (arrosage, mains courantes, ...),
- travaux de terrassement,
- installation d'un nouveau système d'arrosage automatique,
- mise en plage d'une pelouse de technologie dite hybride naturelle/synthétique,
- pose d'une nouvelle main courante,
- acquisition du matériel nécessaire à la maintenance.

Le centre d'entraînement et de formation accueille les joueurs professionnels, les joueurs espoirs ainsi que les jeunes du centre de formation pour les entraînements collectifs mais également en accès libre pour le travail individuel (entraînement, analyse vidéo etc...).

Coûts des travaux et montant de subvention métropolitaine

Le coût relatif à la transformation du terrain annexe en terrain hybride est estimé à 1 933 782,91 € HT. La participation de Bordeaux Métropole s'élève à 1 547 026,33 € HT, soit 80 % du coût total, le porteur de projet prenant à sa charge un montant minimum de 20 % fixé par la réglementation. Un premier acompte de 1 082 918,43 € HT représentant 70% de la subvention sera versé par Bordeaux Métropole à la signature de la convention ci-annexée et le solde sera versé après achèvement des travaux et transmission des justificatifs financiers. Il est à noter que ce projet s'inscrit dans un projet global d'améliorations du centre de formation, comprenant la transformation du terrain d'honneur, ainsi que des modifications sur le terrain synthétique, estimé à plus de 3 400 000 € HT. Les autres composantes du projet font l'objet de demandes de financement auprès d'autres partenaires institutionnels.

Subvention d'investissement

Le transfert partiel de compétence autorise Bordeaux Métropole à contribuer à la réhabilitation et la restructuration des centres d'entraînement et de formation agréés des clubs sportifs professionnels masculins et féminins. En effet l'article L.113-2 du Code du sport dispose que : « Pour des missions d'intérêt général, les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques. Ces subventions font l'objet de conventions passées, d'une part, entre les collectivités territoriales, leurs groupements ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale et, d'autre part, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent ».

L'article R 113-2 dispose quant à lui que les missions d'intérêt général prévoient trois types d'actions :

- la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés dans les conditions prévues à l'article L 211-4 du code du sport,
- la participation de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale,
- La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

er

Le projet porté par la SASP UBB s'inscrit dans le 1^{er} cas ci-dessus. Il est à noter que l'article R.113-1 du Code du sport prévoit que le montant maximum des subventions versées par l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements ne peut excéder 2,3M€ par saison sportive.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.5211-17 et L.5217-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L.113-2 et R. 113-2 du Code du sport,

VU la délibération métropolitaine n°2016/0717,

VU la demande de subvention formulée par la SASP Union Bordeaux Bègles enregistrée sous le numéro 2023-01304 en date du 23 novembre 2023.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à conforter son rayonnement en participant à l'amélioration des conditions d'entraînement et de formation des grands clubs sportifs professionnels du territoire, permettant ainsi leur développement et leur maintien au plus haut-niveau,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement de 1 547 026,33 € HT à la SASP Union Bordeaux Bègles,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée avec la SASP Union Bordeaux Bègles, précisant notamment le montant de la participation métropolitaine, les modalités de versement et les obligations du bénéficiaire de la subvention,

Article 3 : d'imputer la dépense sur le budget principal des exercices concernés, chapitre 204, article 2324, fonction 322.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024	Madame Brigitte BLOCH